



NOTE DE SYNTHÈSE N°6

OBJET : DEMANDE D'UNE SUBVENTION ÉCLAIRAGE PUBLIC

RAPPORTEUR : Christian POUSSIN

EXPOSÉ

La commune souhaite procéder à la fourniture et la pose de 24 horloges connectées sur l'éclairage public, afin de réaliser des coupures de nuits.

Le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG30) accompagne les communes membres désirant s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans l'éclairage public. En outre, la commune a intérêt à se faire accompagner techniquement afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'énergie.

L'éligibilité de cette opération s'établit à 20% maximum à hauteur de 63 000€ pour une commune de notre strate, avec une aide maximum versée de 12 600€.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Charges

Désignation	Montant HT	%
Fourniture et pose 24 horloges astronomiques	18 120,00 €	100,00%
Total	18 120,00 €	100,00%

Produits

Désignation	Montant HT	%
Commune de Poulx	14 496,00 €	80,00%
SMEG30	3 624,00 €	20,00%
Total	18 120,00 €	100,00%

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010,

Vu le projet de convention établi par le SMEG 30 ?

Considérant l'avis émis par le pré-conseil le 6 décembre 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de convention entre la commune de Poulx et le SMEG,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.